

LES GRANDES DATES DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE DES ORIGINES A NOS JOURS

100 (environ) : l'Empire romain crée des chaires d'Etat, accorde aux enseignants des exemptions fiscales, fonde les *institutions alimentaires* pour certains élèves.

100-300 : de nombreuses cités entretiennent des écoles publiques dont les maîtres sont recrutés par concours, rétribués, et peuvent être révoqués par le conseil municipal. La Gaule possède des écoles municipales notamment à Besançon, Lyon, Toulouse. L'école primaire, installée dans une sorte de boutique, accueille des garçons et des filles de 7 à 11-12 ans. La Gaule possède également des centres culturels importants à Marseille, Bordeaux et Autun où enseigne Ausone (200-311), considéré comme le plus grand poète de son temps.

245-313 : au temps de Dioclétien, le mot *instituteur* est en usage.

IVe siècle : après s'être ouverte progressivement aux lettres latines, la Gaule est mûre au IVe siècle pour recevoir une culture intellectuelle et elle se la donne. Les municipalités attirent des professeurs, des écoles se fondent dont beaucoup brillent d'un éclat exceptionnel : c'est le cas de l'école de Marseille, de Bordeaux, d'Autun. Beaucoup d'évêques chrétiens des Gaules se formèrent dans ces écoles, y apprirent à aimer la littérature ancienne et, par suite s'efforcèrent de concilier le culte des belles-lettres avec les exigences de la foi nouvelle chrétienne.

313 : Edit de Milan : l'empereur Constantin proclame la liberté des cultes puis confère aux chrétiens un statut privilégié.

391 : le christianisme devient religion d'Etat avec Théodose.

Fin du IVe siècle : le maintien de traditions routinières de l'école, la dislocation de plus en plus grande du programme d'études ne laissent rien présager de bon pour l'avenir. L'école antique a du mal à remonter une mauvaise pente sur laquelle elle est engagée. La culture qu'elle dispense manque de rayonnement et de vie. Par suite, elle paraît gravement menacée.

406 : premières grandes invasions barbares précipitant l'effondrement de l'Empire romain d'occident.

430-474 : au moins dans les grandes villes de la Gaule méridionale, il continue d'exister un enseignement. Que ce soit à Bordeaux, Clermont, Vienne, Lyon, on trouve encore des maîtres qui regroupent de nombreux élèves. L'école semble toujours appartenir au cadre municipal, et l'on compte encore un certain nombre de rhéteurs municipaux titulaires d'une chaire. L'école publique existe encore en certains centres. Il est possible de situer au plus tôt aux alentours de 474 la fin des écoles publiques en Gaule.

v.474 : après la mort de Claudien Mamert, dernier représentant en Gaule de la culture grecque, l'usage et la connaissance du grec vont se perdre, et par suite va être abandonné tout un aspect de la culture antique.

Ve siècle : les hommes instruits dans les dernières années du 5^e siècle n'ont déjà plus la culture de leurs prédécesseurs. Les dévastations dues aux invasions ont des répercussions importantes. « On n'écrivait plus parce qu'on ne savait plus écrire » s'écriera Grégoire de Tours (v. 538- v. 594) – grand érudit et orateur de son temps, mais qui lui-même n'avait aucune connaissance des lettres, n'ayant jamais appris ni la rhétorique, ni la grammaire ; « malheur à nous, car le goût des lettres a disparu du milieu de nous ». Les professeurs sont peu nombreux et sont obligés d'enseigner aussi bien la grammaire que la rhétorique, confondant ainsi enseignement secondaire et enseignement supérieur.

Les étudiants sont peu nombreux, manquant d'émulation, ne paraissant pas s'intéresser à leur travail. Certains élèves sont même rapidement dégoûtés par tout ce que la culture a d'artificiel et de mondain. Seules les écoles des cathédrales et des monastères restent ouvertes. Elle furent les seuls organes de l'éducation publique, les seuls lieux d'asile de l'activité intellectuelle, et c'est grâce à elles qu'il n'y eut pas un arrêt complet, une solution de continuité irréparable dans le progrès humain en cette période.

Vie siècle : dès le Vie siècle, l'ordre des Bénédictins contribue plus que tout autre au réveil des études. Hors des périodes des travaux matériels actifs, les moments de liberté des moines sont occupés à la lecture des livres saints, c'est-à-dire, dans le sens de l'époque, outre l'Ancien et le Nouveau Testament, tous les commentaires, tous les exposés qui en avaient été faits par les Pères les plus réputés. Pour comprendre ces commentaires, leurs controverses, il faut connaître les théories qu'ils discutent et qu'ils rejettent. C'est ainsi que la littérature profane trouve accès dans les monastères.

Dès que le christianisme fut fondé, la prédication, pratique inconnue dans l'Antiquité, prit tout de suite une grande part : car prêcher, c'est enseigner. Or l'enseignement suppose une culture, et il n'y avait pas alors d'autre culture que la culture païenne. Il faut donc bien que l'Eglise se l'approprie. L'enseignement, la prédication supposent chez celui qui enseigne ou qui prêche une certaine pratique de la langue, une certaine dialectique, une certaine connaissance de l'homme et de l'histoire. Or ces connaissances, où les trouver, sinon dans les œuvres des anciens ? Le seul fait que la doctrine chrétienne est complexe dans ses livres, qu'elle s'exprime journellement dans des prières que dit chaque fidèle et dont il doit connaître non seulement la lettre, mais l'esprit, oblige non seulement le prêtre, mais aussi bien le laïc, à acquérir une certaine culture. Cet embryon d'enseignement contient en soi une sorte de contradiction. Il y a d'une part l'élément religieux, la doctrine chrétienne ; de l'autre la civilisation ancienne et tous les emprunts que l'Eglise est obligée d'y faire, c'est-à-dire l'élément profane. Entre les deux, il y a tout l'abîme qui sépare le sacré du profane, le laïc du religieux. L'Eglise est contrainte pour enseigner de s'ouvrir à des idées et à des sentiments qui contredisent sa propre doctrine. En ce sens, dès sa lointaine apparition, l'école portait en elle un principe de laïcité.

Début de la mise en place des écoles ecclésiastiques :

- Ecoles monastiques ou claustrales
- Ecoles presbytérales ou paroissiales
- Ecoles épiscopales ou cathédrales

Dès son apparition, l'école chrétienne (contrairement à l'enseignement de l'Antiquité, où les professeurs étaient séparés les uns des autres, sans délivrer une orientation commune) a la prétention de donner à l'enfant la totalité de l'instruction qui convient à son âge ; elle l'enveloppe dans son entier. L'Ecole, telle que nous la trouvons au début du Moyen Age, constitue une grande et importante nouveauté ; elle se distingue par des traits tranchés de tous ce que les Anciens appelaient du même nom. C'est à ce moment que L'Ecole, au sens propre du mot, apparaît. Une école, ce n'est pas seulement un local où un maître enseigne : c'est un être moral, un milieu moral, imprégné de certaines idées, de certains sentiments, un milieu qui enveloppe le maître aussi bien que les élèves.

Toutes les connaissances humaines se répartissent en sept disciplines, répartition que Martianus Capella reprend au début du Vie siècle à l'Antiquité classique. Il y a d'abord trois disciplines : la rhétorique, la grammaire, la dialectique, formant le **trivium**, la géométrie, l'arithmétique l'astronomie et la musique formant le **quadrivium**.

529 : Concile de Vaison présidé par Césaire d'Arles (470-543). Les prêtres doivent recevoir de jeunes lecteurs et les éduquer.

742-814 : Charlemagne. Ecole du Palais. La Renaissance carolingienne tend naturellement à concentrer toutes les forces intellectuelles qu'elle contient de façon à constituer un centre de culture intellectuelle : c'est l'Ecole du Palais, qui possède certains antécédents dès la période mérovingienne, où les fils des principaux seigneurs étaient appelés à la cour pour y être élevés en vue de la tenue des principales charges de l'état. D'autre part, sous Pépin le Bref, il se donnait déjà à la cour un enseignement portant semble-t-il sur « toutes les connaissances humaines ». Mais ce n'est qu'avec Charlemagne que l'Ecole du Palais se développe véritablement. Ecole « nomade » se déplaçant en même temps que l'empereur dans ses voyages, elle est ouverte, outre les fils des hauts seigneurs, à de jeunes clercs recrutés dans tous les rangs de la société. Alcuin, formé dans la célèbre école d'York et porteur d'une culture sensiblement semblable à celle délivrée par les écoles du continent, en devient le directeur en 782. Avec cette Ecole, se trouve constituée toute une hiérarchie scolaire à trois degrés. Tout en bas, l'école de la paroisse où l'on enseigne les premiers éléments ; au-dessus, l'école des cathédrales et des grands monastères ; enfin, tout en haut, l'école modèle, réservée à l'élite, l'Ecole du Palais. Directeur de cette école, Alcuin est, en vertu de cette fonction, comme une sorte de ministre spécial préposé à l'administration de cet enseignement public en train de naître.

782 : Capitulaire de Charlemagne exigeant que chaque monastère et chaque abbaye entretiennent une école pour enseigner gratuitement les enfants.

789 : Charlemagne : capitulaire *Admonitio generalis* : des écoles presbytérales doivent être créées pour apprendre à lire aux enfants. Pour Charlemagne, il faut avant tout que le clergé ait aux yeux des populations un prestige qui assure son autorité, c'est la condition nécessaire pour que la foi soit maintenue et, avec elle, l'unité de l'Eglise et de l'Empire. Pour que le peuple croie en ses prêtres, ils faut qu'ils soient supérieurs intellectuellement : « Nous souhaitons que, comme il convient à des soldats de l'Eglise, vous soyez animés d'une dévotion intérieure, et qu'à l'extérieur vous paraissiez savants..., éloquents dans vos paroles, afin que quiconque, pour l'amour de Dieu et la recherche d'une sainte conversation, aura désiré vous voir, soit édifié par votre aspect et instruit par votre science ».

813 : Concile de Châlons-sur-Marne ordonnant aux évêques d'établir « des écoles où l'on puisse étudier l'Ecriture et les lettres profanes ».

859 : Concile de Savonnières : les évêques ordonnent d'« établir des écoles publiques ». Hincmar (806-882) crée à Reims une école religieuse et humaniste.

1079-1142 : Abélard

v.1150-1159 : Enseignement de Pierre Lombard à Paris

1174-1231 : la papauté décide de soustraire les maîtres et les étudiants de l'université à la justice de tribunaux ordinaires du roi pour la soumettre à la justice des tribunaux ecclésiastiques. Ce privilège, accordé par une bulle du pape Célestin III en 1174, est confirmée en 1200 par Philippe Auguste. En 1215, le légat du pape à Paris donne à l'université ses premiers règlements ; enfin, une bulle de Grégoire IX du 13 avril 1231 donne à l'université ses premiers statuts. Cette bulle, dont les premiers mots sont *Parens scientiarum* doit être considérée comme l'acte fondateur de l'Université de Paris, mais aussi de l'institution universitaire. Elle fournit, en effet, le modèle type de l'université, sans cesse repris par la suite et jusqu'à la révolution.

1179 : 3^e Concile de Latran recommandant l'ouverture d'écoles cathédrales pour instruire les futurs clercs et les écoliers pauvres. Le même Concile, sous l'impulsion d'Alexandre III, fait réglementer la licence, seul examen sérieux qui donne le droit d'enseigner (*licencia docendi*). Si depuis ce Concile (ainsi que celui de 1215), l'enseignement est normalement gratuit à l'université, il n'en demeure pas moins que les droits d'examen sont importants, et plus encore les dépenses qu'entraîne la scolarité.

1180 : fondation du collège des Dix-Huit près de l'hôtel-Dieu où certains étudiants peuvent être hébergés gratuitement (ainsi que dans les hospices charitables).

v.1186 : fondation du collège Saint-Thomas du Louvre.

1200 : en 1200 les hommes du prévôt tuent à Paris Cinq étudiants à la suite d'une rixe. Les gens des écoles protestent et menacent de quitter Paris. Philippe Auguste cède, désavoue ses agents et place les étudiants sous la sauvegarde royale tout en leur reconnaissant le privilège du for ecclésiastique.

v.1208-09 : Constitution de l'université de Paris.

1213 : Innocent III intervient pour limiter les prérogatives du chancelier en matière de collation de grades universitaires.

1215 : Robert de Courson, légat du pape, accorde aux maîtres et aux étudiants le droit de coalition, fixe la liste des auteurs et des ouvrages scolaires (Aristote pour la logique, Priscien pour la grammaire) et détermine les conditions d'accès à la fonction enseignante universitaire. Il s'agit là des plus anciens statuts conservés de l'université de Paris.

1220 : premiers statuts de l'Université de Montpellier.

1222 : à Paris, division de l'Université en quatre facultés : arts, décret (droit), théologie, médecine.

1229 : fondation de l'université de Toulouse.

1229-1231 : au terme d'une grève de deux ans, consécutive à une rixe ayant entraîné la mort d'étudiants, les universitaires obtiennent le droit de "cessation", c'est-à-dire droit de grève. Durant le grève, l'université s'exile à Orléans, Reims, Angers. A Orléans, ils donnent une grande impulsion à l'université de la ville.

1231 : Bulle *Parens scientiarum* en faveur de l'Université de Paris. Cette bulle reconnaît officiellement le droit de grève, ou « cessation » des cours.

1233-1245 : naissance de l'université de Toulouse, à la suite de deux bulles pontificales, l'une de Jean XII en 1233 et l'autre de Clément VI en 1245.

1240-1248 : Enseignement d'Albert le Grand à Paris.)

1246 : fondation du collège cistercien Saint-Bernard.

1248-1250 : Enseignement de Bonaventure à Paris..

1252-1258 et

1268-1272 : Enseignement de Thomas d'Aquin à Paris.

1253-1256 : phase aiguë de la crise entre séculiers et Mendiants à Paris.

1257 : Saint Louis (1228-1270).

- Fondation du collège de Sorbonne par Robert de Sorbon (1201-1274).

1261 : *Université* devient le terme officiel à Paris.

1280 : l'Université de Paris compte 120 enseignants pour la faculté des arts contre 30 pour le reste des autres facultés.

1289 : création de l'université de Montpellier, à la suite d'une bulle pontificale. A cette date, Montpellier jouissait depuis déjà longtemps d'une solide réputation grâce à son école de médecine, réputation tenant peut-être à ses liens avec l'école de Salerne, qui s'était nourrie aux sources gréco-arabes et où ses maîtres s'étaient sans doute formés.

1302 : Philippe le Bel (1285-1314). Fondation du collège Lemoine par Jean Lemoine (? - 1313).

1303 : fondation de l'Université d'Avignon.

1304 : fondation du Collège de Navarre..

1306 : fondation de l'université d'Orléans. Privilèges du Pape Clément V pour l'Université d'Orléans (Verger 2).

v.1328 : enseignement de Buridan à Paris.

1332 : fondation de l'Université de Cahors.

1339 : fondation de l'Université de Grenoble.

- premiers statuts complets pour l'université de droit de Montpellier .

v.1348-1362 : enseignement d'Oresme à Paris.

1349 : fondation de l'université de Perpignan

1360 : création de la faculté de théologie de Toulouse.

1364 : fondation de l'Université d'Angers.

1365 : fondation de l'université d'Orange.

- privilèges du roi Charles V pour l'Université d'Angers.

1376 : autorisation des dissections à l'université de médecine de Montpellier.

1395 : Jean Gerson chancelier de l'Université de Paris.

<1300-1500 > : en cette fin de Moyen Age, se multiplient les collèges : 50 sont fondés à Paris entre 1300 et 1500, 11 à Toulouse, 5 à Montpellier, environ 25 dans les diverses autres universités françaises.

1408 : Concile de Reims. Gerson (1363-1429) demande la création d'écoles pour former les prêtres trop peu instruits.

1409 : fondation de l'Université d'Aix-en-Provence.

1422 : fondation de l'Université de Dôle.

1431 : fondation des université de Poitiers et de Bourges.

1431-1449 : Concile de Bâle.

1432-1436 : fondation de l'Université de Caen.

1431 : fondation de l'université de Poitiers.

1432 : fondation de l'Université d'Angers.

1433 : fondation par les Anglais de l'université de Poitiers.

1441 : fondation de l'Université de Bordeaux.

1445 : fondation de l'Université de Caen (par les Anglais). (Minot donne la date de 1432, et écrit qu'elle fut française à sa naissance.

1446 : sur intervention royale, les universités perdent leur privilège de juridiction.

1449 : sur intervention royale également, les universités perdent le droit de grève, mais elles trouvent en contrepartie le soutien du roi. C'est lui désormais lui qui crée les universités, leur donne leurs statuts, les protège.

1452-1459 : Charles VII (1422-1461). Le cardinal Guillaume d'Estouteville (1402-1482) réforme les règlements de l'Université de Paris dans le sens d'une plus grande discipline.

- Fondation de l'Université de Valence.

1460 : fondation de l'Université de Nantes.

1464 : fondation de l'Université de Bourges.

1470 : installation d'une imprimerie à la Sorbonne.

1474-1481 : interdiction de l'enseignement nominaliste (*via moderna*) à Paris. (Verger 2)

1483 : Jan Standonk principal au collège de Montaigu (Verger 2).

1490 : Charles VIII (1483-1498). Jean Standonck (1443-1504) fonde le collège de Montaigu.

1499 : dernière grève pour le droit de cessation dans les universités, sévèrement réprimée.

16^e siècle :

le siècle va connaître une révolution intellectuelle inouïe. Il verra toutes ses conceptions, toutes ses croyances, toutes ses façons de vivre changer. La terre, jusque là immobile au centre du monde, va se mettre en mouvement comme les autres planètes (Copernic publie ses hypothèses en 1543). La sphère des fixes va s'éloigner dans l'espace infini, le monde va céder la place à l'univers. La terre verra ses dimensions s'agrandir et son horizon reculer avec les découvertes maritimes inaugurées par Christophe Colomb en 1492. L'homme lui-même va non seulement perdre sa place privilégiée dans la nature, mais devoir s'ouvrir à une nouvelle culture. L'Italie va amener un nouvel art de vivre. La prise de Constantinople par les Turcs en 1453 va faire fuir toute une population parmi laquelle se trouveront des doctes, des lettrés qui emporteront avec eux leur bibliothèque ; les savants de l'Europe occidentale vont pouvoir lire les auteurs anciens dans le texte grec original et non plus dans leurs traductions latines.

1517 : Luther placarde ses fameuses thèses sur la porte de la chapelle de Wittenberg. (Minot 27).

1530 : François Ier fonde le Collège de France (ancien Collège Royal et *Lecteurs royaux*).

- Erasme : *De la civilité à l'égard des enfants*.

- Luther : *Sermon sur la nécessité de mettre les enfants à l'école*.

1533 : fondation du Collège de Guyenne à Bordeaux. (Verger 2).

1536 : mort d'Erasme (1467-1536) dont les conceptions pédagogiques nourrissent le courant humaniste et jettent les bases d'un modèle enseignant secondaire qui régnera pendant plus de 400 ans, jusqu'à ce que cet enseignement s'ouvre à tous les enfants et que cette pédagogie verbale et aristocratique soit bousculée par la démocratisation scolaire.

- Ramus (1515-1572) soutient une thèse selon laquelle les idées d'Aristote - poutre maîtresse de la réflexion universitaire du Haut Moyen Age - ne sont qu'un tissu d'erreurs, et prône l'attitude plus rationnelle de Socrate. Ramus occupe une place centrale dans l'histoire de l'enseignement de la Renaissance, de par son combat contre la scolastique du Moyen Age et pour le développement d'une réflexion scientifique exigeante.

1538 : Ignace de Loyola (1491-1556) fonde la Compagnie de Jésus, les Jésuites.

1545-1563 : pour endiguer la religion réformée qui touche de nombreuses écoles de l'est et du midi, le Concile de Trente décide de créer dans chaque église <<une petite école dont le maître, précepteur ou régent, choisi par l'évêque, enseignera gratuitement aux enfants pauvres la lecture, l'écriture, la grammaire, le chant, le calcul>>.

1548 : après avoir fondé la compagnie de Jésus en 1540, Ignace de Loyola fonde à Messine le premier collège jésuite.

1551 : Henri II (1551-1559). Edit de Chateaubriand : les catholiques sont seuls autorisés à tenir école. Autorisation est donnée aux Jésuites d'ouvrir un collège à Paris, mais le Parlement, la fraction gallicane du clergé et la faculté des arts obtiennent l'annulation de cette faveur. Après douze ans de lutte le collège ouvre finalement en 1563 et deviendra en 1663 le collège Louis-le-Grand.

1560 : Ordonnance d'Orléans instaurant pour les garçons l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans.

1584 : Henri III (1574-1589). Rédaction du *Ratio studiorum* des Jésuites par Claude Aquaviva (1553-1615).

- Concile de Bourges recommandant la scolarisation des filles.

1594 : première mesure d'expulsion des Jésuites à la suite d'un attentat contre le roi commis par un élève de collège.

1598 : l'Edit de Nantes permet aux protestants d'ouvrir des écoles publiques.

1599 : publication du *Ratio studiorum*, nouvelle loi pédagogique des collèges jésuites.

1604 : Henri IV rappelle les Jésuites.

1606 : Edit royal prescrivant que les régents doivent être approuvés par les curés des paroisses.

1611 : Pierre de Bérulle (1575-1619) fonde l'ordre de l'Oratoire (congrégation des Oratoriens).

1614 : ouverture à Dieppe du premier collège oratorien.

1637-1656 : les "Petites écoles" de Port Royal, foyer du jansénisme, sont florissantes. Y est délivré une éducation basée sur l'apprentissage de l'attitude de contrition parfaite visant à conserver l'innocence due au baptême, qui risque de se perdre à tout moment.

1625 : Richelieu, ancien proviseur de la Sorbonne, dote celle-ci de nouveaux bâtiments.

1630 : fondation de la "Congrégation de la divine providence" pour instruire les filles.

1635 : Richelieu fonde l'Académie française.

1636 : fondation du Jardin du Roi avec des chaires de botanique, de chimie et d'anatomie.

1648 : fondation de l'Académie de peinture et de sculpture.

1654 : Jaques de Batencourt publie *L'Ecole paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites écoles*, élément de la mise en place de la méthode simultanée (avant Jean-Baptiste de La Salle). Ce premier guide pédagogique des petites écoles suggère de répartir les élèves des écoles primaires en trois "classes", selon leur niveau d'enseignement. L'idée sera reprise par O. Gréard en 1868.

1660 : les "Petites écoles" de Port Royal doivent fermer sur intervention du roi et des jésuites. De 1711 à 1713, le monastère de Port Royal sera détruit.

1666 : Charles Démia (1651-1719) fonde à Lyon la congrégation des "Frères de Saint-Charles" destinée à instruire gratuitement les enfants pauvres.
- Colbert fonde l'Académie des sciences.

1668 : *Remontrances touchant la nécessité et utilité des écoles chrétiennes pour l'instruction du pauvre peuple* par Charles Démia.

1676 : Démia fonde la "Communauté des sœurs de Saint-Charles" pour l'instruction des filles.

1679 : ouverture de l'Ecole d'artillerie de Douai.

1682 : début de l'ouverture par l'Etat des écoles de navigation.

1684 : Jean-Baptiste de La Salle fonde la "Congrégation de Frères des Ecoles chrétiennes", destinée à enseigner gratuitement les enfants des couches populaires.

1686 : ouverture par Françoise de Maintenon (1635-1719) de la Maison de Saint-Cyr destinée à accueillir 250 jeunes filles nobles et pauvres pour leur délivrer une éducation. Cette école peut être considérée comme la première institution scolaire pour jeunes filles.

1687 : Fénelon (1651-1715) publie son ouvrage sur l'éducation des jeunes filles (*Traité de l'éducation des filles*), qui malgré ses vues paraissant aujourd'hui limitées, reste en avance sur son époque et inspire l'école de Saint-Cyr.

1688 : publication par Charles Démia (1663-1689) des *Règlements pour les écoles de la ville et du diocèse de Lyon*, qui recommande l'utilisation de la méthode simultanée.

1695 : reprise de l'Edit de 1606 : les régents doivent être approuvés par les curés des paroisses.

1698 : déclaration royale prescrivant l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans et fixant à 150 livres la rétribution minimum des régents par les communes.

1719 : parution de la *Conduite des écoles chrétiennes* de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719), qui par la précision de la description de la méthode simultanée (qui deviendra méthode officielle sous la monarchie de juillet grâce à Guizot et à son ministre Lorain), donne corps à la pédagogie primaire que nous connaissons encore aujourd'hui.

- le régent promulgue un édit instaurant la gratuité de l'enseignement dans les collèges de l'Université de Paris et décide un traitement fixe pour les enseignants, pour lutter contre la dépopulation des collèges.

1722 : création des universités de Pau et Toulouse.

1724 : ordonnance royale imposant la fréquentation des écoles, fixant un traitement pour les maîtres et autorisant les communautés à instaurer un impôt pour les rémunérer (ordonnance similaire dans l'esprit à celle de 1698). L'objectif est d'obliger les enfants de protestants à fréquenter les écoles catholiques. Sauf dans les régions où les protestants sont nombreux, ces mesures sont de peu de d'effet, suivies de peu de réalisations.

1730-1789 : les frères des Ecoles chrétiennes (créés par J.B de La Salle) sont au nombre de 760, dirigent 114 maisons, et ils scolarisent 30.000 élèves à la veille de la révolution.

1731 : fondation de l'Académie de chirurgie.

1743 : ouverture de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

1748 : ouverture de l'Ecole du génie de Mézières.

1751 : ouverture de l'Ecole militaire de Paris.

1760-1789 : selon Emile Buisson, paraissent durant cette période 161 ouvrages sur l'éducation, contre 51 entre 1715 et 1759.

1762 : Jean-Jacques Rousseau : *L'Emile ou de l'éducation*.

- les Jésuites sont expulsés de France (et du Portugal en 1759, d'Espagne en 1767, avant d'être dissous par le pape Clément XIV en 1773).

1763 : Louis-René Caradeuc de la Chalotais : *Essai d'éducation nationale et Plan d'études pour la jeunesse*.

1766 : création des concours d'agrégation pour les maîtres ès arts désireux d'occuper une chaire.

1776 : fondation de l'Académie de médecine.

1780 (environ) : juste avant la révolution, sur 562 collèges, 178 sont gérés par des congrégations et 384 par des particuliers ou par les facultés des arts. Il n'y a au total que 181 collèges qui sont de "plein exercice" (sur 562), les autres (201) n'offrant pas les deux années de philosophie, ou n'offrant parfois que deux ou trois années de scolarité (180).

1783 : ouverture de l'Ecole des mines.

1789 :

Aout :

Abolition des dîmes, principale ressource des établissements d'enseignement.

Novembre :

Les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation

Décembre :

Décret chargeant les assemblées de département de la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral.

1790 : Décret maintenant provisoirement les écoles primaires existantes.

1791 :

Septembre :

Lecture du rapport Talleyrand sur l'instruction publique : une école gratuite par canton, gratuité de l'enseignement primaire, les maîtres seront rétribués par l'Etat. Ce plan ne sera pas appliqué.

1792 :

Avril :

Rapport Condorcet sur l'instruction publique devant l'Assemblée Législative.

Aout :

Suppression de toutes les corporations ecclésiastiques et de toutes les corporations séculières d'hommes et de femmes laïques.

1793 :

Juin :

Fondation du Muséum d'Histoire naturelle (ancien Jardin du Roi).

Juillet :

Robespierre présente à la Convention le **projet de Le Peletier de Saint-Fargeau** : l'éducation sera prise en main par l'Etat dans des "Maisons d'éducation nationale", sortes de pensionnats d'Etat où les enfants recevront une éducation toute spartiate. Ce plan ne sera jamais appliqué.

Aout :

Instauration du système métrique.

Septembre :

- **Décret supprimant les universités.**
- Création de l'Ecole centrale des travaux publics (future *Polytechnique*, elle est destinée à former des élites professionnelles maîtrisant la science et la technique).

Octobre :

Création du Conservatoire des Arts et Métiers ; création de l'Ecole normale de Paris (future Ecole normale supérieure).

19 décembre :

Loi Bouquier, première législation scolaire de la Révolution : liberté de l'enseignement, obligation scolaire, les instituteurs sont "salariés par la République".

1794 :

Janvier :

Ouverture d'un concours pour la publication de manuels scolaires.

Décret créant un poste d'instituteur de langue française dans toutes les communes des départements où l'on parle le bas-breton, l'allemand, l'italien ou le basque.

Juin :

Rapport de l'abbé Grégoire sur la nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française.

Octobre :

Décret relatif à l'établissement des écoles normales : un homme d'au moins 21 ans sur 20.000 viendra à Paris durant quatre mois suivre des cours dans une école normale nationale, puis ouvrira dans sa province une école normale régionale. Ce système de formation échoue rapidement : l'école nationale est fermée l'année suivante et aucune école régionale ne voit le jour.

17 novembre :

Décret Lakanal, deuxième législation scolaire de la Révolution : liberté de l'enseignement, instruction gratuite non obligatoire, les instituteurs seront rémunérés par l'Etat.

1795 :

Février :

Vote du **projet Lakanal sur les écoles centrales** créées dans chaque département pour remplacer les anciens collèges.

25 octobre :

Loi Daunou sur l'instruction publique, troisième législation scolaire de la Révolution : liberté de l'enseignement, une école primaire par canton, instruction ni gratuite ni obligatoire, instauration de l'éducation des filles, les instituteurs ne sont plus rémunérés par l'Etat, mais par les parents, comme sous l'Ancien Régime.

1801 : début du développement des cours pour adultes avec notamment la création de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, qui professe un enseignement matériel (méthode pédagogique inspirée de l'Angleterre et des conceptions de Bell et Lancaster).

1802 :

Mai :

Loi relative à l'instruction publique : les écoles primaires sont payantes et à la charge de communes, les instituteurs dépendent des municipalités et sont rétribués par les parents, suppression des écoles centrales et création des lycées.

1803 : *Février* : Décret organisant l'Ecole des arts et métiers.

1804 : Constitution de l'an XII ; Napoléon déclaré Empereur des Français.

Rappel de Frères des Ecoles Chrétiennes.

1806 : Napoléon fonde l'**Université impériale** assurant à l'Etat le monopole de l'enseignement. Le secondaire est favorisé (lycées), le primaire est laissé principalement aux mains du clergé.

1808 : Décrets organisant l'Université impériale, dont Fontanes devient le grand-maître (les enseignements secondaires et supérieurs sont regroupés, le primaire n'est pas concerné). Est prescrite l'ouverture des "classes normales" dans les lycées et collèges pour la formation des instituteurs. Deux types d'écoles comme sous l'Ancien Régime : les petites écoles (le nom reparaît), et les écoles des Frères, gratuites.

- Les universités ne sont pas rétablies : les cinq ordres de facultés (théologie, droit, médecine, science et lettres) sont des établissements totalement indépendants les uns des autres.

1810 : ouverture de la **première Ecole normale primaire** à Strasbourg, à l'imitation des institutions similaires allemandes et suisses.

1811 : Décret sur les petits séminaires : un petit séminaire est autorisé par département.

1814 : rétablissement de l'ordre des Jésuites.

1815 : Restauration des Bourbons ; règnes de Louis XVIII puis de Charles X.

- **Naissance de la Société pour l'Instruction Elémentaire** favorable à l'enseignement mutuel ;
- **Formation d'une Commission pour l'enseignement mutuel, ouverture à Paris et à titre d'essai de la première école mutuelle destinée à des adultes.**
- La *Société d'encouragement* (1801) devient *Société pour l'Instruction élémentaire* qui maintient un lien entre les différentes écoles mutuelles.

1816 :

Février :

Ordonnance royale concernant l'enseignement primaire des garçons (considérée comme la première "charte" de l'enseignement primaire) :

- **Chaque commune est tenue d'ouvrir une école primaire gratuite pour les indigents ;**
- L'enseignement primaire apparaît dans le budget de l'Etat ;
- Les instituteurs sont toujours rétribués par les parents et sont placés sous la surveillance des comités cantonaux (maires et curés) ;
- L'Eglise retrouve son ancien pouvoir sur l'école. Les membres des congrégations peuvent enseigner dans les écoles primaires.
- **Création du Brevet de capacité** (pour les instituteurs).

1817 : Arrêtés organisant des écoles modèles pour l'enseignement mutuel, celui-ci connaissant de 1815 à 1820 son plus grand développement.

1818 : Mars : loi Gouvion de Saint-Cyr exemptant les instituteurs du service militaire (d'une durée de 6 ans).

1819 : le Conservatoire des Arts et Métiers devient "*Haute Ecole d'application des connaissances scientifiques au commerce et à l'industrie*", avec un enseignement public et gratuit donné le soir et le dimanche.

1820 :

Avril :

Ordonnance prescrivant que sur présentation d'une **Lettre d'obédience** de leur supérieur, les congréganistes sont dispensés de brevet de capacité pour enseigner dans les écoles primaires.

La même ordonnance étend aux écoles de filles les dispositions de l'ordonnance de 1816.

5 juillet :

Ordonnance sur l'organisation des épreuves du baccalauréat et rendant celui-ci obligatoire pour l'inscription en faculté.

1821 : ouverture de deux écoles pour ouvriers adultes à l'initiative du préfet de la Seine.

27 juillet :

Ordonnance sur l'enseignement secondaire, désormais placé sous la surveillance du clergé, entamant ainsi le monopole de l'Université.

1822 : Ordonnance supprimant l'Ecole normale supérieure.

1823 : ouverture d'une école normale en Moselle.

1824 : Ordonnance confiant l'enseignement primaire au clergé.

1826 : rétablissement de l'Ecole normale supérieure sous le nom d'Ecole préparatoire.

1827 : Pédagogie : mort de J.H. Pestalozzi (1746-1827), réalisateur le plus conséquent des idées éducatives de Rousseau.

1828 : ouverture d'une école normale dans la Meuse.

Janvier :

- **L'instruction publique devient un ministère à part entière.**
- Ouverture à Paris de la **première des salles d'asile** (futures écoles maternelles) par Denys Cochin.

Avril :

Ordonnance remplaçant l'enseignement primaire sous l'autorité de l'Université et non plus du clergé. Interdiction d'enseignement aux congrégations non autorisées.

Octobre :

Création de l'agrégation de philosophie.

1829 : onze nouvelles écoles normales sont ouvertes.

1830 :

Février :

Ordonnance précisant la participation des communes aux frais de l'enseignement et assurant aux instituteurs un traitement fixe et une retraite.

- A la suite des journées de juillet (Trois Glorieuses), la monarchie de Juillet succède à la restauration : Louis Philippe d'Orléans devient roi des français.
- Education populaire : fondation de l'Association Polytechnique.

Novembre :

Création de l'agrégation d'histoire.

1831 : suppression de l'exigence du certificat d'instruction religieuse pour les instituteurs (qui était exigé depuis 1829).

1832-1836 : Guizot est ministre de l'Instruction publique de façon quasi continue.

1832 : 47 départements sont pourvus d'une école normale.

1833 :

Juin :

Loi Guizot sur l'organisation de l'instruction primaire : création de l'enseignement primaire public au sens moderne du terme ;

- La loi distingue deux sortes d'écoles, les écoles publiques et les écoles privées, qui sont essentiellement celles des Frères.
- Intégration des instituteurs dans le corps de l'Université ; une école normale dans chaque département, **une école primaire dans chaque commune de plus de 500 habitants** ;

- Les instituteurs doivent être titulaires du brevet de capacité. Ils sont nommés par les Comités d'arrondissements et "institués" par le ministre de l'Instruction publique, ce qui leur confère le statut de fonctionnaires d'Etat.
- Les communes doivent compléter la rétribution scolaire des parents ;
- Obligation pour les communes de prendre en charge la maison d'école et le logement de l'instituteur ;
- **Création des Ecoles Primaires Supérieures (EPS).**

Juillet : 1812

Circulaire d'application de la loi Guizot mentionnant les salles d'asile (les "jardins d'enfants").

Août :

Enquête nationale de Lorain sur la situation des écoles primaires.

1834 : publication des "Statuts sur les écoles primaires élémentaires communales", premier règlement général de l'école primaire.

1835 : Ordonnance royale créant le corps des inspecteurs du primaire.

1836 :

Juin :

Ordonnance royale étendant aux filles les principales mesures prévues par la loi de juin 1833.

1837 : 74 départements sont pourvus d'une école normale.

Décembre :

Ordonnance qui peut être considérée comme la première "charte" des salles d'asile, ancêtres des écoles maternelles.

- Education populaire : 37.000 adultes suivent des cours du soir.

1838 : obligation de l'enseignement des langues vivantes dans le secondaire.

- Ouverture de la première école normale d'institutrices.

1841 : *Mars* : loi fixant à 8 ans l'âge des enfants travaillant dans les usines, ateliers et manufactures. Cet âge sera repoussé à 12 ans en 1874, puis à 13 ans en 1892.

1842 : généralisation des écoles normales d'institutrices.

1843 : l'Ecole Normale (rue d'Ulm) redevient Ecole Normale Supérieure.

1844 : démission de Villemain, ministre de l'Instruction publique.

1845 : dispersion de Jésuites en France par accord du pape et du gouvernement français.

- Salvandy devient ministre de l'Instruction publique.

1846 : création de l'Ecole française d'Athènes.

1847 : Salvandy crée à Paris la *Maison d'études pour les salles d'asile*, Ecole normale des salles d'asile qui formera une trentaine de directrices par an.

1848 :

Février :

Louis Philippe est renversé, la République est proclamée.

Mars :

A veille de l'instauration du suffrage universel, une circulaire de Carnot, ministre de l'Instruction publique, invite les instituteurs à réunir les électeurs de leurs communes pour des cours d'instruction civique.

Juin :

Projet de loi sur la gratuité et la laïcité de l'école présenté par Carnot.. Esquisse des lois Ferry, ce projet ne sera pas discuté à l'assemblée.

Décembre :

- Louis-Napoléon Bonaparte élu à la présidence de la République.
- Education populaire : fondation de l'Association Philotechnique.
- 120.000 adultes suivent des cours du soir.

1850 : loi Falloux, favorable à l'enseignement confessionnel. Cette loi enlève le monopole de l'enseignement à l'Université en rétablissant pour les religieux le principe de la *Lettre d'obédience* qui les dispense de brevet de capacité pour exercer dans une école. Pour enseigner dans les écoles publiques ou libres, le brevet de capacité peut être également remplacé par le titre de bachelier, celui de ministre d'un des cultes reconnus ou encore un certificat de stage attestant de trois années d'enseignement dans une école publique ou libre (certificat facilement obtenu par les religieux).

- Le maire et le curé exercent à nouveau la surveillance et la direction morale de l'enseignement primaire ;
- Des écoles séparées peuvent être établies pour les enfants appartenant aux différents cultes ;
- Les écoles libres peuvent tenir lieu d'écoles publiques, dispensant ainsi la commune d'en ouvrir une ;
- **Obligation pour les communes de plus de 800 habitants d'avoir une école de filles ;**
- Suppression des écoles primaires supérieures (EPS) ;
- Amélioration du traitement communal des instituteurs. L'enseignement est payant ;
- Les conseils généraux peuvent supprimer les écoles normales.

Désormais, 73% des enfants de 6 à 13 ans sont scolarisés (mais avec une grande irrégularité suivant les saisons).

1851 : coup d'Etat, Louis-Napoléon Bonaparte devient empereur.

1852 : fondation de l'Ecole normale de gymnastique à Joinville.

- Pédagogie : mort de F. Fröbel (1782-1852), pédagogue de la première enfance.

1854 : les instituteurs sont placés sous la responsabilité des préfets (nomination, mutation, révocation).

1863 : circulaire ministérielle explicitant les dangers de la "fatale méthode individuelle" et interdisant une nouvelle fois ce mode d'enseignement.

- loi de **Victor Duruy**, ministre de l'Instruction publique jusqu'en 1869, instaurant un enseignement secondaire spécial : 5 ans d'études au lieu de sept au lycée, contenus se voulant à la fois classiques, de culture générale, mais se voulant aussi préparation à la vie professionnelle.

1866 : Education populaire : fondation de la Ligue française de l'enseignement par J. Macé.

1867 :

Avril :

Loi Duruy :

- Crée **une école de filles dans chaque commune de plus de 500 habitants** ;
- Premiers pas vers la gratuité grâce à la création par les communes de Caisses des écoles ;
- L'histoire et la géographie prennent place comme disciplines obligatoires dans le programme de l'école primaire ;
- Préconise un examen qui deviendra ultérieurement le Certificat d'études primaires ;
- La loi Falloux n'étant pas abrogée, l'école publique demeure confessionnelle.

Octobre

Duruy crée un enseignement secondaire pour jeunes filles.

1868 : organisation pédagogique d'O. Gréard, établissant trois cours à l'école primaire : élémentaire (6-8 ans), intermédiaire ou moyen (8-10 ans), supérieur (10-12 ans). **Les programmes d'enseignement de ces différents cours sont "concentriques", chaque cours reprenant en les approfondissant les connaissances acquises dans le cours précédent.**

- Fondation de l'*Ecole pratique des hautes études*, inspirée du modèle des séminaires et des instituts de recherche allemands, qui a pour tâche de faire progresser les sciences (la 6e section de cette

EPHE, *Sciences économiques et sociales*, sera ouverte à la fin de la seconde guerre mondiale, puis elle deviendra *Ecole des hautes études en sciences sociales* en 1975).

1870-1879 : lente et difficile instauration de la IIIe République.

1870 : 8 départements sont encore dépourvus d'une école normale de garçons, et 77 d'une école normale de filles.

1871 : la Commune de Paris est vaincue par le gouvernement provisoire conservateur. Elle avait établi un ambitieux projet éducatif d'enseignement intégral, général et technique.

- Publications successives de livres scolaires de "lecture courante", moralisateurs et patriotiques, dont la trilogie "*Le tour de France par deux enfants - Les enfants de Marcel - Francinet*" de Bruno, pseudonyme de Mme Fouillée, épouse du philosophe Alfred Fouillée.

1872 : Circulaire sur les méthodes d'enseignement secondaire.

1874 : division du baccalauréat en deux parties.

1876 : 4.700.000 élèves scolarisés.

1876-1890 : la plupart des facultés sont reconstruites avec le concours des villes : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Paris (Sorbonne), etc.

Couvrant auparavant leur fonctionnement sur leurs propres ressources, les facultés reçoivent désormais chaque année de l'Etat environ 6 millions de francs.

Durant les mêmes années, 221 chaires de professeurs sont créées, et l'effectif étudiant s'élève rapidement, jusqu'à atteindre 20.000 en 1890. **Les universités reprennent progressivement de leur importance perdue.**

1878 : *Juin* : loi prescrivant que la construction et l'ameublement des maisons d'école relèvent des communes et créant une "caisse spéciale" destinée à délivrer aux communes les subventions accordées par l'Etat.

1879 :

Février :

Jules Ferry pour la première fois ministre de l'Instruction publique.

1878-1879 : **Ferdinand Buisson** directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique.

Mars :

- Premiers décrets de Ferry contre les congrégations.
- Pauline Kergomard nommée déléguée générale des salles d'asile. C'est la première femme à accéder à un tel poste.

Août :

Loi Paul Bert sur la généralisation des écoles normales d'institutrices (une par département).

Décembre :

Loi Camille Sée créant des lycées de jeunes filles.

1880 : création de l'Ecole normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses (Félix Picaut y est directeur) pour former les professeurs des écoles normales de filles.

Juin :

Arrêté créant les conférences pédagogiques cantonales d'instituteurs.

Décembre :

Loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

1881 :

Janvier :

Décret établissant un certificat d'aptitude pédagogique en complément du brevet de capacité des instituteurs.

Juin :

Loi Ferry instaurant la gratuité de l'école primaire publique. La rétribution scolaire payée par les parents est supprimée et les communes sont tenues d'assurer la totalité du traitement des instituteurs.

- Une autre loi abolit les dispositions de la loi Falloux dispensant les ministres des cultes et les institutrices congréganistes des examens de capacité (la *lettre d'obédience* était suffisante), et impose le brevet de capacité pour tous les instituteurs primaires, titulaires ou adjoints dans une école publique ou privée.

Juillet :

- Officialisation du **certificat d'études primaires** à partir de l'âge de 11 ans.
- Détournés de l'école par les travaux des champs ou des usines, 13% des enfants de 6 à 13 ans ne sont pas encore scolarisés. Noter que de **1800 à 1880, seulement 2 à 3% d'une classe d'âge masculine accède à l'enseignement secondaire**, et une proportion encore inférieure à l'enseignement supérieur.

1882 : création de l'Ecole normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud pour former les professeurs des écoles normales de garçons.

Mars :

Loi Ferry instaurant l'obligation de l'enseignement élémentaire (primaire) pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans, et la laïcisation des programmes des écoles publiques. Tous les enfants de 6 à 13 ans recevront un enseignement, soit dans les écoles publiques ou privées, soit dans les familles. L'école publique n'est plus confessionnelle : l'enseignement religieux est supprimé ainsi que le droit d'inspection des ministres des cultes.

Juillet :

Création des bataillons scolaires.

Novembre :

Circulaire interdisant les crucifix et les emblèmes religieux dans les écoles.

1883 : Ferry et les directeurs des enseignements (dont F. buisson) instituent à la Sorbonne un enseignement de Science de l'éducation confié au philosophe H. Marion (la discipline "*Sciences de l'éducation*" telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera institutionnalisée qu'en 1967).

Septembre :

Ouverture du lycée Fénelon, premier lycée de jeunes filles à Paris.

1884 : les universités comptent cinq cours de science de l'éducation : à paris, Bordeaux, Nancy, Lyon et Montpellier.

- Première édition du *Petit Lavis* (manuel d'histoire).

1886 : tous les départements sont pourvus d'une école normale de garçons ; une dizaine de départements n'ont pas encore leur école normale de filles.

Octobre :

Loi organique Goblet concernant la laïcisation des maîtres des écoles primaires publiques. Cette loi parachève la laïcisation de l'école publique en en excluant les congréganistes.

- Création des "Cours complémentaires" (suivant le modèle des EPS), prolongement de la scolarité primaire pour les enfants du peuple ne pouvant fréquenter le secondaire payant. Trois ans d'études conduisent au certificat d'études primaires supérieures (CEPS) ainsi qu'au brevet élémentaire (BE).

1887 : fondation dans la Seine d'un syndicat des instituteurs et institutrices.

Avril :

- **Décret donnant aux salles d'asile la dénomination d'école maternelle.**

1888 : Pédagogie : parution de *Liberté dans l'école* Léon Tolstoï (1829-1910), écrivain célèbre mais aussi pédagogue novateur.

1889 : selon Ferry, 80 communes n'ont pas encore d'école (contre 312 en 1876).

Juillet :

Les instituteurs deviennent fonctionnaires et sont rémunérés par l'Etat : on en revient ainsi aux principes énoncés par les décrets Bouquier (an II-1793) et Lakanal (an III-1794). Le traitement des institutrices est cependant inférieur à celui des instituteurs.

1890 : tous les départements possèdent au moins un cours complémentaire (CC) et seuls quinze n'ont pas d'école primaire supérieure (EPS) de garçons.

1896 : **loi créant une université dans chaque académie**. Loi donnant l'appellation et le statut d'université au corps formé par la réunion de plusieurs facultés d'Etat dans un même secteur académique.

1899 : Education populaire : **ouverture à Paris de la première Université populaire**. Jusqu'en 1908, 230 Universités populaires seront ouvertes en France.

1901 : Pédagogie : ouverture à Barcelone de l'école moderne de F. Ferrer (1859-1909). Principes pédagogiques : coéducation des sexes, coéducation des classes sociales, autodiscipline, refus des examens, autonomie et liberté de l'enfant.

1902 : Décret de fermeture des écoles congréganistes.

1904 : **la loi Combes interdit aux congréganistes d'enseigner dans une école publique**.

1905 : loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes). Reprise des affrontements entre cléricaux et laïques, entre écoles publiques et écoles catholiques, entre instituteurs et curés.

1907 : Pédagogie : série de conférences de R. Steiner (1861-1925) : l'éducation doit être totale et travailler sur les trois dimensions de l'humain, le vouloir, le sentir, le penser.

1909 : Pédagogie : parution de *La méthode de pédagogie scientifique* et de *La maison des enfants*, de Maria Montessori (1870-1952).

1911 : Décret instaurant le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

1914 : **presque tous les enfants sont scolarisés, soit 5.700.000 inscriptions dans le primaire** (dont 20% dans le privé, surtout catholique).

- Entre 1907 et 1914, toutes les universités françaises (sauf Aix et Poitiers) proposent un enseignement dénommé soit *science de l'éducation*, soit *pédagogie*. Après la première guerre mondiale, la science de l'éducation sera laissée en déshérence sur le plan universitaire jusqu'en 1967.

1918 : publication de *L'Université Nouvelle* par les **Compagnons de l'Université Nouvelle qui militent en faveur d'une "école unique"** (préconisant la suppression des barrières entre primaire et secondaire et l'unification de ce dernier).

1919 : **loi Astier instaurant des cours professionnels pour les apprentis** sanctionnés au bout de trois ans par le CAP.

- Education populaire : naissance des Equipes sociales.

1920 : Pédagogie : parution de *Transformer l'école* d'A. Ferrière (1879-1960).

- Le 1^{er} janvier, C. Freinet (1896-1966) est nommé instituteur à Bar-sur-Loup.

1923 : publication de nouvelles instructions pour l'enseignement primaire (Paul Lapie). Ces instructions sont notamment marquées par la suppression des *devoirs envers Dieu*, que l'arrêté de 1887 avait fait figurer dans le programme de morale du cours moyen. **Elles substituent également un enseignement "progressif" (programme ne se répétant pas d'un cours à l'autre mais se développant de manière continue) à l'enseignement "concentrique" d'O. Gréard (1868).**

1924 : loi identifiant l'enseignement secondaire féminin à l'enseignement secondaire masculin.

- *Pédagogie* : fondation en Angleterre de l'école de Summerhill par A.S. Neill (1883-1973) : pédagogie pour un homme nouveau ; la liberté pas l'anarchie, malgré la tentation anarchiste.

1925 : les cursus des lycées de filles s'aligne sur celui des garçons.

- Création de la taxe d'apprentissage.

1926 : les programmes des écoles primaires et ceux des classes élémentaires des lycées sont uniformisés.

1927 : *Pédagogie* : Célestin Freinet publie le bulletin *L'Imprimerie à l'école*.

1929 : le principe de la gratuité des établissements secondaires est inscrit dans la loi de finances.

1932 : *Pédagogie* : mort d'O. Decroly (1871-1932), promoteur d'une "éducation pour la vie et par la vie" et artisan de la méthode globale de lecture.

1934 : le ministère de l'Instruction publique est rebaptisé ministère de l'Education nationale.

1936 : l'obligation scolaire est portée de 13 à 14 ans sur l'initiative de Jean Zay, ministre de l'Education nationale du Front populaire.

- Poursuite de la démocratisation scolaire : **5.200.000 enfants dans le primaire** (dont 18% dans le privé), **1 million d'élèves dans les établissements secondaires publics et privés** (collèges, lycées, cours complémentaires primaires, enseignement technique et écoles normales confondus).
- Création de l'examen d'entrée en sixième.

1937 : Arrêté de J. Zay rattachant les classes élémentaires des lycées et collèges à la direction du premier degré.

- *Education populaire* : création des Centres d'entraînement aux méthodes actives (CEMEA) qui ont pour mission de former les moniteurs de colonies de vacances.

1938 : organisation des classes de fin d'études primaires.

1939 : de 1880 à 1939, le pourcentage des conscrits illettrés est tombé de 17 à 6% (il tombera à 3% en 1951) ; le nombre des maîtres est passé de 70.000 à 151.000.

- *Pédagogie* : mort d'A. Makarenko (1888-1939), pionnier des institutions éducatives des "collectivités d'enfants" en URSS.
- Décret instituant le CNRS, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

1940 : *Septembre* : hostile à l'œuvre scolaire laïque, le gouvernement de Vichy rétablit l'instruction religieuse à l'école (arrêté rétablissant dans les programmes de l'enseignement primaire les *devoirs envers Dieu*) et autorise les congréganistes à enseigner.

- Loi supprimant les écoles normales et les remplaçant par des Instituts de formation professionnelle.

1941 : *Août* : loi Carcopino rétablissant le professorat dans les classes élémentaires des lycées.

- Abolition de la gratuité dans les classes du secondaire à partir de la seconde, mais en simplifiant l'organisation du second degré (jugée complexe et confuse), Vichy participe paradoxalement au mouvement vers l'école unique. Désormais, il n'y aurait plus que des lycées et collèges :

transformation des Ecoles primaires supérieures (EPS) en collèges modernes et des Ecoles pratiques de commerce et d'industrie en collèges techniques.

1944-1947 : travaux de la **Commission Langevin-Wallon** qui relancent le débat sur l'école unique. Le projet de démocratisation et de rénovation issu de cette commission ne sera jamais appliqué en totalité, mais durant de nombreuses années il servira de référence :

- Prolongation de la scolarité de 14 à 18 ans ;
- Organisation de l'enseignement en 3 cycles pour la scolarité obligatoire : cycle élémentaire (jusqu'à 11 ans), classes d'orientation (11-15 ans), troisième cycle (15-18 ans). Les meilleurs élèves pourraient ensuite accéder à de nouvelles classes d'orientation (18-20 ans), sanctionnées par le baccalauréat, puis à l'enseignement supérieur.
- Présalaire pour les élèves et les étudiants à partir du 3ème cycle d'enseignement (15 ans).
- Unification des enseignements du secondaire : école unique.

1945 : *Mars* : ordonnance supprimant les classes élémentaires des lycées et collèges.

- *Education populaire* : fondation du mouvement **Peuple et culture** dans le maquis, qui se consacre entre autres à la formation des animateurs d'éducation populaire.
- *Décembre* : instructions sur les programmes de l'enseignement primaire.

1948 : *Août* : décret créant une année propédeutique dans l'enseignement supérieur.

1951 : *Septembre* : loi Marie (1897-1974) donnant des bourses aux élèves des écoles privées.

- Loi Barangé sur le subventionnement des écoles privées.

1955 : Premier projet de réforme Berthoin

1956 : Projet de réforme Billières.

- *Novembre* : arrêté supprimant les devoirs à la maison.

1958 : ordonnance créant les centres hospitaliers universitaires.

1959 : *Janvier* : réforme Berthoin ; ordonnance prolongeant la scolarité obligatoire à 16 ans.

- décrets créant le cycle d'observation, les CEG (collège d'enseignement général) et transformant les centres d'apprentissages en CET (collège d'enseignement technique), les collèges techniques et les écoles nationales professionnelles en lycées techniques.
- *Décembre* : loi Debré ; régime de contrat (simple ou d'association) pour les établissements privés.

1963 : réforme Fouchet : création des CES (collège d'enseignement secondaire) et des cycles d'observation et d'orientation.

1965 : *Juin* : décret créant le baccalauréat de technicien.

- réforme du second cycle du secondaire (organisation en filières).

1966 : *Janvier* : décret créant les IUT (institut universitaire de technologie).

- *Juin* : décret réformant l'enseignement supérieur : deux cycles spécialisés, de deux années chacun, sont mis en place.
- *Décembre* : loi sur la formation professionnelle.

1968 : programme de 6^e (sans latin).

- loi Edgar Faure, loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

1969 : *Juillet* : programmes et horaires de 6^e (sans latin).

- *Août* : programmes et horaires de l'école élémentaire ; tiers temps pédagogique.

1971 : *Juin* : loi pérennisant les contrats simples pour les établissements privés et élargissement de la notion de « besoin scolaire ».

- *Juillet* : loi sur la formation professionnelle continue et loi sur l'apprentissage.

1972 : le mercredi devient jour de congé à la place du jeudi.

1973 : loi Royer sur l'apprentissage dans le commerce et l'artisanat.

1974 : *Avril* : arrêté organisant les doctorats de 3^e cycle et les DEA.

1975 : loi Haby sur l'unification des CEG et CES et sur la suppression des filières dans les collèges.

1976 : *Janvier* : arrêté préparé par J-P. Soisson réformant le second cycle de l'enseignement supérieur.

1977 : *Novembre* : loi Guemur donnant de nouveaux avantages financiers et de nouveaux droits aux écoles privées.

1980 : *Juillet* : loi Sauvage modifiant la composition des conseils d'UER et d'universités en faveur des professeurs.

1981 : Alain Savary, ministre de l'Education nationale, met en place des commissions de réflexion et de proposition : commission de Peretti sur la formation des personnels, Favret sur l'école, Prost sur les lycées, Soubré sur la vie scolaire.

1983 : vote définitif du projet de loi d'orientation du supérieur.

1984 : *Mai* : vote du projet de loi d'Alain Savary sur le privé à l'Assemblée nationale.

- *Juin* : manifestation contre le projet de loi
- *Juillet* : retrait du projet de loi.

1985 : *Janvier* : loi fixant pour le domaine scolaire la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les départements et les communes.

- Jean-Pierre Chevènement fixe un objectif quantitatif au système scolaire : 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici l'an 2000.

1986 : René Monory fixe l'objectif à 74%.

- *Novembre et Décembre* : manifestation des étudiants et des lycéens contre le projet Devaquet sur l'enseignement supérieur.

1989 : *Juillet* : loi d'orientation (loi Jospin) ; l'école doit donner une formation et une certification à 100% des jeunes.

1993 : *Janvier* : accord « Lang-Cloupet » sur le contentieux existant entre l'enseignement privé et le ministère.

- *Décembre* : échec de la révision de la loi Falloux tentée par François Bayrou.

1994 : *Janvier* : manifestation contre le projet de révision de la loi Falloux.

- *Printemps* : François Bayrou présente son « nouveau contrat pour l'école ».